

Appel à mobilisation Grève du 23 Janvier

Déficit chronique de moyens dans les établissements, personnels hospitaliers en souffrance par manque de moyens et de reconnaissances ; Le constat est amer pour les professionnels .

Les situations de crise se multiplient dans les établissements et les Infirmiers-Anesthésistes ne sont pas épargnés !

Les conditions de travail altérées confrontent les Infirmier(e)s-Anesthésistes à la dégradation des conditions d'accueil des patients. Ce constat associé au manque de reconnaissance des professionnels conduit à des situations d'épuisement professionnel.

Les professionnels, le système de santé et la population méritent mieux !

Les Infirmier(e)s-Anesthésistes ne voient aucune amélioration de l'organisation hospitalière et de la reconnaissance de leur profession malgré les différentes interpellations faites auprès des tutelles. Les dernières annonces ministérielles sont même particulièrement inquiétantes comme si le gouvernement ne prenait pas la mesure de la gravité de la situation : non prise en compte des propositions des professionnels dans le pacte de refondation des urgences, augmentation insuffisante de l'ONDAM, prolongation du gel du point d'indice dans la fonction publique hospitalière, absence de la prise en compte de la pénibilité des métiers soignants.

Le 23 Janvier 2020, le SNIA appelle tous les Infirmier(e)s-Anesthésistes à rejoindre le mouvement intersyndical « IADE-IBODE » pour défendre la profession d'Infirmier(e)-Anesthésiste.

Le SNIA revendique :

- Sur le versant statutaire :

- La reconnaissance effective des Infirmier(e)s-Anesthésistes comme des **professionnels de grade master** avec les mêmes bornages indiciaires que les autres professions de niveau universitaire semblable de la fonction publique.
- La refonte du corps des IADE de la FPH pour y **intégrer son encadrement spécifique**.
- Le dégel du point d'indice.
- La **prise en compte de la pénibilité** pour toutes les filières soignantes.

- Pour un système de santé plus efficient :

- La reconnaissance et la valorisation des compétences des professions paramédicales visant à favoriser une véritable attractivité de ces métiers dans les établissements de soins.
- L'arrêt de la politique de gestion comptable des établissements aboutissant à la réduction d'effectifs et à la dégradation de la qualité de l'accueil et des soins.
- **L'arrêt des organisations en « mode dégradé »** qui deviennent la norme faisant fi des réglementations garantant le haut niveau de sécurité des soins sur le territoire.
- La prise en compte des propositions des professions paramédicales dans les schémas d'organisation du système de santé.

- Concernant la problématique liée aux urgences sur le territoire national :

- Mise en place d'une réponse graduée IADE à l'urgence pré-hospitalière en s'appuyant sur la formation de grade master et les compétences spécifiques de l'infirmier anesthésiste.
- Participation des IADE à des missions de régulation au sein des centres 15.
- Développement et généralisation des mesures réglementaires prévues dans le code de la santé publique concernant les transports infirmiers inter-hospitaliers réalisés par des IADE.

Le Conseil Syndical du SNIA